

CANADA

PROGRAMME DE  
REMISE AUX  
CONSOUMATEURS  
POUR LES SYSTÈMES  
À ZONE UNIQUE  
ET MULTIZONES  
AUTOMNE 2019



LE CONSOMMATEUR  
PEUT RECEVOIR  
JUSQU'À

**1000\$**  
EN REMISE

AVEC L'ACHAT D'UN  
ÉQUIPEMENT À ZONE  
UNIQUE OU MULTIZONES  
DAIKIN ADMISSIBLE

SYSTÈMES À ZONE UNIQUE ET MULTIZONES	REMISE
SKYAIR*	1 000 \$
SÉRIES MXS / MXL DAIKIN	450 \$
SÉRIES DAIKIN AURORA / VISTA	375 \$
SÉRIE LV, EMURA 1:1**	300 \$
SÉRIE 19	225 \$

Les concessionnaires présenteront leurs demandes de remise instantanée aux consommateurs auprès de l'EGIA, accompagnées de toute la documentation nécessaire, à l'adresse [www.egia.org/daikin](http://www.egia.org/daikin). Consultez l'Aperçu du programme (disponible sur Showpad) pour tous les détails et instructions sur la façon de soumettre des demandes. Les demandes et la documentation justificative doivent être reçues avant le 30 novembre 2019.

\* Seuls les modèles SkyAir sélectionnés sont admissibles à la remise.  
(Voir l'aperçu du programme pour connaître les modèles admissibles)

\*\* Seuls les modèles EMURA simple zone admissibles incluent: FTXR09TVJUW/S et FTXR12TVJUW/S  
(voir l'aperçu du programme pour les modèles extérieurs correspondants)

